

## Décision du Parlement européen portant nomination du médiateur (15 janvier 2003)

**Légende:** Décision du Parlement européen du 15 janvier 2003 portant nomination du médiateur européen.

**Source:** Journal officiel de l'Union européenne (JOUE). 18.02.2003, n° L 43. [s.l.]. "Décision du Parlement européen du 15 janvier 2003 portant nomination du médiateur européen (2003/103/CE, Euratom)", p. 43.

**Copyright:** Tous droits de reproduction, de communication au public, d'adaptation, de distribution ou de rediffusion, via Internet, un réseau interne ou tout autre moyen, strictement réservés pour tous pays.

Les documents diffusés sur ce site sont la propriété exclusive de leurs auteurs ou ayants droit.

Les demandes d'autorisation sont à adresser aux auteurs ou ayants droit concernés.

Consultez également l'avertissement juridique et les conditions d'utilisation du site.

**URL:** [http://www.cvce.eu/obj/decision\\_du\\_parlement\\_europeen\\_portant\\_nomination\\_du\\_mediateur\\_15\\_janvier\\_2003-fr-b572f260-7d28-47e0-ae84-ce41d7e20cec.html](http://www.cvce.eu/obj/decision_du_parlement_europeen_portant_nomination_du_mediateur_15_janvier_2003-fr-b572f260-7d28-47e0-ae84-ce41d7e20cec.html)

**Date de dernière mise à jour:** 19/05/2014

## Décision du Parlement européen du 15 janvier 2003 portant nomination du médiateur européen (2003/103/CE, Euratom)

LE PARLEMENT EUROPÉEN,

vu le traité instituant la Communauté européenne, et notamment son article 21, deuxième alinéa, et son article 195,

vu le traité instituant la Communauté européenne de l'énergie atomique, et notamment son article 107 D,

vu sa décision du 9 mars 1994 concernant le statut et les conditions générales d'exercice des fonctions du médiateur <sup>(1)</sup>, modifiée par sa décision du 14 mars 2002 <sup>(2)</sup>,

vu l'article 177 de son règlement,

vu l'appel à candidatures <sup>(3)</sup>,

vu les votes intervenus en ses séances des 14 et 15 janvier 2003,

DÉCIDE:

M. Nikiforos DIAMANDOUROS est nommé médiateur européen.

Fait à Strasbourg, le 15 janvier 2003.

*Par le Parlement européen*

*Le président*

P. COX

<sup>(1)</sup> JO L 113 du 4.5.1994, p. 15.

<sup>(2)</sup> JO L 92 du 9.4.2002, p. 13.

<sup>(3)</sup> JO C 213 du 7.9.2002, p. 10.